



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-47889>

Département(s) de publication : **30, 34**

Annonce n° **26-47889**

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 20002298600018

Ville : Saint Mathieu de Tréviérs

Code postal : 34270

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 30, 34

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <http://www.achatpublic.com>

Identifiant interne de la consultation : 2026/17

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Service Marchés Publics

Adresse mail du contact : marches.publics@ccgpsl.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 467551700

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve** : Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner Attestation sur l'honneur sanctions russes
- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve** : Chiffres d'affaires des trois dernières années ; Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents : Niveau minimum : Attestation RCP (responsabilité civile professionnelle) en cours de validité à la date de remise des offres Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois

dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé : Niveau minimum : le candidat devra produire au moins 2 références significatives en lien avec l'objet du lot pour lequel il soumissionne

- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre de la profession: Si le candidat est un intermédiaire au sens du Code des assurances Niveau minimum : - le mandat, l'habilitant à engager la compagnie qu'il représente et permettant de connaître. l'étendue des pouvoirs délégués, complété, daté et signé. - l'attestation d'adhésion à l'ORIAS - l'attestation de garantie financière Pour les compagnies d'assurance : Niveau minimum : - Attestation de l'ACPR justifiant des agréments de branches nécessaires à son offre car en conformité avec l'article R321-1 du Code des Assurances - Attestation ou autre document officiel de l'assureur indiquant que son Ratio de solvabilité SCR est conforme à la Directive européenne Solvabilité 2 - Pour le lot « DOMMAGES OUVRAGE » Tout document justifiant de la mise en place d'un provisionnement technique et prudentiel reposant sur un mécanisme de capitalisation, conformément aux règles prudentielles spécifiques françaises applicables à cette assurance , à défaut sa candidature sera déclarée irrecevable conformément à l'article R.2144-7 du Code de la commande publique. Nota Bene : a) en cas de candidature groupée, une seule lettre de candidature doit être produite pour l'ensemble du groupement. En revanche, chaque membre du groupement doit produire une déclaration du candidat accompagnée de l'ensemble des pièces justificatives requises (attestations, moyens, références,...). b) Toute intention de sous-traitance au moment du dépôt des plis devra être précisée, au moyen d'une lettre d'intention (formulaire DC4). Dans ce cas, le(s) sous-traitant(s) devra(ont) fournir les mêmes justificatifs que le candidat au marché et notamment ses références (voir ci-dessus). Le candidat au marché doit justifier du fait qu'il disposera des capacités du ou des sous-traitants proposé(s) pour l'exécution du marché.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 30/06/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère 1-Valeur technique/50,00 Sous-critère 1-Appréciation des réserves du candidat par rapport aux garantie demandées au CCTP/40 Sous-critère 2-Assistance technique/5,00 Sous-critère 3-Service prestations, étendue des garanties et/ou services supplémentaires offerts/5,00 Critère 2-Prix des prestations/50,00

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Prestation de services d'Assurance Construction au bénéfice de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC ST LOUP.

Code CPV principal - Descripteur principal : 66515000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Prestation de services d'Assurance Construction au bénéfice de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC ST LOUP.

Lieu principal d'exécution du marché : 34270 Saint Mathieu de Tréviers

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Oui

Section 5 - Lots

- **Description du lot :** Dommages Ouvrage (DO), Constructeur Non Réalisateur (CNR)

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :

Lieu d'exécution du lot : 34270 Saint-Mathieu-de-Tréviérs

- **Description du lot :** Tous Risques Chantier , RC maitre d'ouvrage (RCMO)

Code(s) CPV additionnel(s) - Descripteur principal :

Lieu d'exécution du lot : 34270 Saint-Mathieu-de-Tréviérs

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : Durée du marché: Lot 1= Dommages Ouvrage (DO), Constructeur Non Réalisateur CNR) : La période de garantie commence au plus tôt, sous réserve des dispositions ci-après, à l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement défini à l'article 1792-6 du Code Civil. Elle prend fin à l'expiration d'une période de dix ans à compter de la réception. Toutefois, la garantie est acquise : Avant réception, lorsque, après mise en demeure restée infructueuse, le contrat de louage d'ouvrage conclu avec l'entrepreneur est résilié pour inexécution par celui-ci de ses obligations. Après réception et avant expiration du délai de garantie de parfait achèvement, y compris en cas de dommages ayant fait l'objet de réserves lors de la réception, et avant l'expiration du délai de garantie de parfait achèvement. Lorsqu'après mise en demeure restée infructueuse, l'entrepreneur n'a pas exécuté ses obligations dans le délai fixé au marché ou, à défaut dans un délai de quatre-vingt dix jours (90), à compter de la mise en demeure restée infructueuse. Lot 2 = Assurance Tous Risques Chantier : Le marché est conclu pour la durée du chantier, en application des articles relatifs à la durée de la garantie contenus dans le CCTP. volet « Responsabilité Civile du Maître de l'Ouvrage » La période de garantie débute à la prise d'effet du contrat et se termine à la date de réception des travaux. En cas de réceptions multiples, la période de garantie s'achèvera aux dates des réceptions partielles correspondantes. Les sinistres survenant durant cette période seront pris en charge jusqu'à l'expiration du délai subséquent, conformément aux dispositions de l'article L 124-5 du code des assurances. Le contrat d'assurance prend effet à compter de sa signature et produit ses effets dès l'ouverture du chantier. Ces conditions s'appliquent également à tout avenant au contrat. Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://achatpublic.com> Cette demande doit intervenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des plis. Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis. Les procédures de recours sont indiquées à l'article 15 du Règlement de la consultation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 13/05/2026